

## CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Compte-rendu de la séance du samedi 12 mars 2016

\*\*\*\*\*

### Présents:

#### Le collège des acteurs socio-professionnels :

M. Pierre DELAYEN - M. Noël DUSSAC - Mme Sylvie GUTZWILLER - M. Michel PETIOT -  
M. Pierre LEVI-TOPAL

#### Le collège des experts, personnes qualifiées et institutionnels :

M. André GAUDIN - Mme Olga ODINETZ -- M. Gilles PERTUSA - M. Thierry PROUTEAU

#### Le collège associatif :

M. Bernard DUCLOS – M. Marcel DUMAS - Mme Irène NENNER

#### Les élus et les représentants de la ville :

Mme Julie FOURNIER - Mme Marie-Odile GRANDCHAMP

### Absents excusés :

Mme Isabelle DORISON - M. Sylvain LEBAS - Mme Nathalie NICODEME-SARADJIAN -  
Mme Laurence PROVOST

### Absents :

M. Loïc CHARBONNIER - M. Jean-Pierre HASCOET - - M. Patrick MENESTREY

### Rappel de l'ordre du jour :

- |       |  |
|-------|--|
| 09h30 | Retour sur la COP 21 et sur les actions de développement durable menées par le MEDEF, présentée par Mme Laurence Rouger de Grivel, chef de service développement durable au sein du MEDEF; |
| 10h30 | Questions diverses.  |

Monsieur Thierry Prouteau, Président du CC2D remercie Madame Laurence Rouger de Grivel, ancien membre du CC2D d'avoir accepté de faire un retour sur la COP 21 ainsi que sur les actions de développement durable menées par le MEDEF.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Pierre Lévi-Topal au sein de l'assemblée compte tenu de plusieurs démissions depuis le début de l'année 2016. Il invite celui-ci à se présenter après l'intervention de Mme Rouger de Grivel.

Mme Rouger de Grivel indique qu'elle a participé à la création du CC2D et qu'elle est ravie de voir également de nouvelles têtes. Elle précise qu'elle est à la direction du développement durable au sein du Medef. Celui-ci est composé de fédérations professionnelles et d'entreprises d'un même département ou d'une région.

Six syndicats professionnels adhèrent à ces fédérations et regroupent des entreprises d'un même secteur. Elles sensibilisent les pouvoirs publics français et européens aux enjeux de leur profession, gèrent la convention collective et assurent la concertation avec leurs partenaires : syndicats de salariés, associations de consommateurs...

Les MEDEF territoriaux rassemblent les entreprises d'un même territoire. Ce réseau de chefs d'entreprise constitue le lien de proximité du MEDEF avec ses adhérents. Il permet d'échanger et de dialoguer. Il accompagne également les entreprises dans tous les domaines qui touchent à la vie et au développement de toute entreprise : droit du travail, fiscalité, formation, environnement, emploi des jeunes...

90% des adhérents sont des PME.

Le Conseil exécutif, sur proposition de Pierre Gattaz, Président du Medef, a procédé à la nomination des instances de travail du Medef. Les instances de travail du Medef sont organisées en 10 pôles :

- ✓ Pôle Développement Durable
- ✓ Projet France 2020 : Faire Gagner la France
- ✓ Pôle Economie
- ✓ Pôle Branches / Mandats et Territoires
- ✓ Pôle Social
- ✓ Pôle Internationalisation / Filières
- ✓ Pôle Sphère publique
- ✓ Pôle International / Europe
- ✓ Pôle Entrepreneuriat et croissance
- ✓ Pôle Droit de l'entreprise

Chaque pôle est animé par un Président et un vice-Président et composé de commissions pour faire avancer les travaux.

La création du Pôle Développement Durable a pu se réaliser grâce à Bruno Lafont, Co-Président du Groupe Lafarge-Holcim, qui en est son Président. Trois commissions lui permettent de se développer :

- la Commission Energie, Compétitivité, Climat qui vise d'une part à mettre l'enjeu de compétitivité au cœur des politiques de mix énergétique et de sécurité d'approvisionnement, d'efficacité énergétique, de lutte contre le changement climatique, d'autre part à identifier les leviers et les scénarios les plus pertinents pour répondre à ces défis, et enfin à favoriser la structuration de filières françaises et un prix de l'énergie compétitif.
- La Commission Environnement aide par ses travaux à la compétitivité dans les politiques environnementales : eau, qualité de l'air, biodiversité, sites et risques industriels, santé-environnement, production et consommation durables, économie circulaire, REACH... Elle s'attache à promouvoir les bonnes pratiques dans ces domaines.
- La Commission RSE a pour objectif de promouvoir la RSE comme un levier de performance et de création de valeur pour l'entreprise, d'encourager le développement d'initiatives exemplaires et le dialogue avec les parties prenantes.

Mme Rouger de Grivel précise que le développement durable avant 2000 était pour le Medef une contrainte réglementaire. Après 2000, il devient un enjeu stratégique. La loi Grenelle lui donne un discours positif auquel il faut trouver des solutions.

Mme Rouger de Grivel présente différents guides (économie circulaire, changement climatique...) établis d'après les expériences et le recensement de ce qui a été fait dans le

domaine ainsi que le recueil « exemple de bonnes pratiques sur le thème entreprises et biodiversité.

Mme Rouger de Grivel rappelle l'importance de la COP 21 ; en France l'utilisation du nucléaire entraîne moins d'émissions de CO2 et gaz à effet de serre, c'est 1% des émissions mondiales. La Suède est en tête et l'Europe représente 11% des émissions mondiales.

Si les enjeux de développement durable étaient auparavant, pour les entreprises, de nature environnementale, ils revêtent aujourd'hui une dimension économique. L'accord de Paris est une forme d'agglomération contributions nationales. Maintenant, il faut instituer des mesures de reporting et de surveillance afin que les pays mettent réellement en œuvre ce qui a été finalisé dans l'accord. Notamment de donner un prix au carbone et de favoriser l'innovation. Lors de la COP21, le Medef a pour sa part permis à une startup d'installer un stand dans la galerie des solutions. Mais les défis sont importants car tous les pays n'ont pas les mêmes contraintes. Pour poursuivre la dynamique de la déclaration commune, la COP 22 aura lieu au Maroc en 2016.

Madame Nenner s'interroge sur l'organisation du Medef compte tenu des nouveaux territoires de la Métropole Grand Paris.

Mme Rouger de Grivel explique que le Medef doit effectuer des fusions pour se caler sur les nouvelles régions et que cela est en cours de formation. Sur le plan local cela est très diversifié. En région parisienne nous sommes favorisés, nous disposons de locaux bien équipés. Dans d'autres régions, il n'y a pas de développement.

Monsieur Prouteau soulignant la forte mobilisation des gouvernements et des grandes entreprises lors de la COP21 interroge Madame Rouger de Grivel sur la sensibilisation des PME aux enjeux du changement climatique lors de la COP 22.

Mme Rouger de Grivel indique que les grandes entreprises montrent l'exemple parce qu'elles disposent de moyens importants : disponibilités / réunions, guide Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) par secteur professionnel.

Monsieur Gaudin s'inquiète sur le fait que la France, forte de son 1% des émissions mondiales, puisse être pénalisée au niveau de sa compétitivité par les décisions qui seront prises.

Mme Rouger de Grivel fait valoir que la négociation est globale et que les revendications des pays sont contrastées et les enjeux différenciés. Les indiens sont ainsi apparus plus souples en négociation que les Japonais.

Monsieur Prouteau souligne aussi l'importance de l'innovation dans les solutions aux enjeux climatiques (ex. de « Blablacar » / Mobilité durable).

Mme Fournier demande dans quel pôle du Medef se trouve l'économie collaborative.

Mme Rouger de Grivel confirme que ce thème est abordé en pôle économie, fiscalité et innovation numérique. Sur ce dernier point, elle rappelle que la révolution numérique est un enjeu capital pour le chef d'entreprise (création de sites internet, ...).

M. Petiot s'interroge sur les moyens dont disposent des pays comme la Chine ou l'Inde pour tenir leur engagement.

Mme Rouger de Grivel apporte des éclairages sur ces points. Elle précise par ailleurs que le Medef International dispose avec TERE WAT d'accords afin de moins utiliser moins l'énergie fossile et de promouvoir l'énergie renouvelable. Elle indique qu'il y a là pour les entreprises des marchés à prendre et des fonds à disposition (fonds vert)

Monsieur Delayen souligne que la Chine a bien compris les enjeux climatiques avec le développement des voitures électriques, des smartphones....

Mme Rouger de Grivel rappelle néanmoins que la Chine adopte une position ambiguë. Ainsi les réglementations se durcissent avec un contrôle sur les entreprises étrangères.

Madame Odinetz souhaite connaître la position du Brésil lors de la COP21.

Mme Rouger de Grivel indique que les organisations brésiliennes ont annulé leur participation cette année mais le Brésil est très bien organisé. C'est en 1992, à Rio de Janeiro qu'a été donnée une définition "officielle" du développement durable avec la signature de la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement.

Mme Gutzwiller aimerait savoir si les projets avancent au niveau de l'agriculture, de la diffusion et l'utilisation des semences saines sans polluer la terre.

Mme Rouger de Grivel précise que les produits phytosanitaires sont l'un des enjeux de 2016.

Mme Gutzwiller souligne que de plus en plus de personnes ont des allergies (gluten...). Cela représente pour la sécurité sociale des dépenses conséquentes pour la collectivité.

Mme Rouger de Grivel indique qu'il faut trouver un compromis en la matière entre les producteurs industriels ou chimiques de pesticide et les agriculteurs. Pour obtenir le label bio, les pesticides ne peuvent pas être utilisés mais l'utilisation de la surface des terres rentre également en jeu. C'est paradoxal.

Mme Gutzwiller informe les membres du CC2D que lors d'un reportage TV il était question de cultures de fraises en caissons fermés, c'est une innovation.

Mme Rouger de Grivel précise que la biodiversité est effectivement présente en ville. Elle donne comme exemple l'installation de ruches sur le toit du Medef.

Monsieur Prouteau remercie Madame Rouger de Grivel pour son intervention et sa présentation\* du Medef. Il invite Monsieur Lévi-Topal à se présenter à l'assemblée.

Monsieur Lévi-Topal est chavillois depuis 1982 a fait études de chimie ; il a consacré une grande partie de sa vie professionnelle à s'occuper de l'eau (Lyonnaise des eaux, département eau potable) il participe aussi au groupe eau mis en place au sein du CC2D.

Madame Nenner indique que les avis du CC2D ne sont pas publiés sur le site de la ville. De même, elle souhaiterait que le Conseil Municipal soit informé des actions et avis du CC2D. M. Prouteau indique pour sa part que les dits avis pourraient aussi opportunément être mis à disposition des personnes compétentes de la Communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest (GPSO), certains des thèmes abordés relevant manifestement de compétences de cette intercommunalité.

Madame Nenner souligne l'importance de réhabiliter les zones humides. Une initiative par des bénévoles a eu lieu dimanche 6 mars sur la mare de La Pergola. Elle précise qu'après une visite sur le chantier (commandité par GPSO) de la rue de la source avec I. Dorison, il a été possible d'observer directement, l'eau de source à 1m50 du sol séparément des eaux usées. Il suffirait de faire une petite tranchée pour isoler cette eau et l'utiliser pour alimenter la fontaine de cette rue.

M.Pertusa demande si cette eau a été analysée.

Mme Nenner indique que l'association n'a pas les moyens de procéder à des analyses. Une analyse coûte environ 150€. Elle précise que certaines personnes utilisent cette eau pour leur besoin quotidien. Elle rappelle que le Conseil a émis récemment un avis sur l'usage des eaux souterraines et la gestion des eaux pluviales et propose un large spectre de propositions. Par ailleurs, compte tenu des projets immobiliers (avec sous-sol) dans le

secteur Maneyrol, le fait que le sous-sol soit gorgé d'eau augmente les risques sur les constructions existantes.

Elle informe que l'association Chaville environnement et Les Colibiris de Versailles organisent une conférence sur l'eau dans la vallée du ru de Marivel le samedi 9 avril prochain à 18 heures à l'Atrium. Ce même jour aura lieu l'opération « Forêt Propre » à 14h.

Mme Grandchamp précise que l'opération « Forêt Propre » n'est pas seulement réservée aux enfants ; cette fois-ci elle est destinée à tout public et organisée à l'initiative du Comité de Sauvegarde de Meudon.

Mme Odinetz informe l'assemblée qu'elle a une collection d'insectes qui lui vient de son père avec de très beaux spécimens, environ 200 boîtes de papillons, et qu'elle serait ravie si cet héritage pouvait servir lors d'évènements spécifiques..

M.Dumas aimerait connaître la fréquentation des chavil-bus et il souhaiterait que ce sujet soit repris dans le groupe de travail « Transports ».

M.Gaudin s'interroge sur le gain de place pour les voitures concernant l'aménagement de la ligne 171 (cf Projet Voie Royale).

Mme Grandchamp indique que la RD910 est une voie départementale ; les communes émettent des avis, elles ne sont pas décisionnaires. Concernant les arrêts de bus –sujet abordé dans le cadre de la préparation de l'avis du CC2D, elle indique qu'à ce stade, il n'est pas prévu d'arrêt dédié aux arrêts de bus. Il s'agirait d'une spécification réglementaire.

M.Dumas souligne que le courrier adressé à l'AMOP relatif aux ruchers chavillois est assez ambigu.

Mme Grandchamp indique que plusieurs emplacements sont possibles. Simplement, il reste à régler quelques problèmes techniques.

M.Duclos précise que, rue Martial Boudet, des particuliers ont des ruches dans les jardins.

M. Delayen confirme ce point -puisque'il est voisin de ces personnes- mais il souligne que les abeilles apportent parfois des nuisances et qu'il est nécessaire de les maîtriser.

Avant de clôturer la séance, M.Prouteau demande à l'assemblée les thèmes qu'elle souhaite voir aborder lors des prochaines séances. Il précise que de nombreux sujets peuvent alimenter nos débats :

- Biodiversité les enjeux pour Chaville
- Réaménagement des 3 gares
- Réseaux de chaleur présents sur Chaville
- Rénovation énergétique d'Anatole France

Il souhaite par ailleurs que les groupes mis en place poursuivent ou activent leurs travaux pour éclairer les avis du CC2D.

Mme Nenner signale que le groupe eau abordera le futur zonage fluvial, et les risques d'inondation à Paris (orages) et petite couronne.

Monsieur le Président remercie les membres présents et clôture la séance en fixant la prochaine réunion au **samedi 11 juin 2016 à 9h30**.

*\*le PowerPoint présenté par Mme Rouger de Grivel est joint au compte rendu en annexe.*